

NON à l'abandon des prestations TPG et Vélo-partage pour la population



Comment nous aider ?

Chacun·e peut contribuer à redonner la parole aux habitant·e·s : • en signant les trois référendums; • en aidant à la récolte des signatures.

Contacts de l'UP Lancy: Taieb KALI 079 333 10 58 ou Savas Yilmaz 076 615 67 58



RÉFÉRENDUM COMMUNAL contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Lancy du 11 décembre 2025 approuvant le budget 2026, en tant qu'elle prévoit la diminution de 213 000 francs des prestations à la population en matière de subventions TPG et de Vélo-partage par rapport à l'exercice précédent.

Les citoyennes soussignées et citoyens soussignés, électrices et électeurs de la commune de Lancy, demandent, conformément aux art. 68, 77 à 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux art. 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la délibération du Conseil municipal de la commune de Lancy du 11 décembre 2025, approuvant le budget 2026, en tant qu'elle prévoit la diminution de 213 000 francs des prestations à la population en matière de subventions TPG et de Vélo-partage par rapport à l'exercice précédent, soit soumise à la votation populaire.

La signature doit être apposée personnellement à la main par la personne signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seules les personnes de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans la commune de Lancy et les personnes de nationalité étrangère âgées de 18 ans révolus qui ont leur domicile légal en Suisse depuis 8 ans au moins peuvent signer ce référendum communal.

La personne qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

NOM (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance jj/mm/aaaa	Canton d'origine ou nationalité	Domicile (Adresse complète: rue, numéro, code postal et localité)	Signature

Il s'agit de dire **NON** à l'abandon des prestations communales en matière de subventions TPG et de Vélo-partage. Cette décision est à la fois antisociale et anti-écologique. Il faut au contraire aller vers une meilleure accessibilité et un usage renforcé des transports publics et du vélo. Tout le monde y gagne : • un air plus respirable; • moins d'accidents; • un climat mieux protégé. Et la commune ne doit pas reprendre d'une main ce que le canton accorde de l'autre. Les collectivités publiques doivent au contraire agir de concert en la matière.